

LE 12 DEC. 2022



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 09 DECEMBRE 2022

Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 24 novembre 2022,

En présence de 9 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

6 membres titulaires:

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Philippe EYMERY, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Anne FUMERY, Mme Martine BORGOO

1 membre suppléant son titulaire :

M. Luc CHAPOTON

suppléant de

M. Jean DESESSART

2 membres titulaires ayant donné pourvoir :

M. Jacques DORIDAM Mme Chanez HERBANNE ayant donné pouvoir à ayant donné pouvoir à

Mme Nadège LEFEBVRE Mme Caroline CAYEUX

En présence également :

M. Christian DEMAY

suppléant de

Mme Catherine MARTIN

Etaient excusés:

M. Martial DUFLOT, M. Medhi RAHOUI, M. Frédéric GAMBLIN, Mme Manoëlle MARTIN, Dominique DEVILLERS, Mme Nathalie LEBAS, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2022 12/09-01 relatif à l'approbation de l'avis d'appel public à la concurrence pour le contrat de concession pour l'exploitation, la gestion, l'entretien et la promotion de l'aéroport de Beauvais-Tillé;

CONSIDERANT que la procédure d'appel d'offres pour le renouvellement du contrat de concession de l'aéroport de Beauvais est dite restreinte, c'est-à-dire que tout opérateur économique peut demander à participer mais seuls les opérateurs économiques retenus après la phase candidature sont invités par le pouvoir adjudicateur à présenter une offre ;

CONSIDERANT les grands équilibres à savoir la durée du contrat de concession (30 ans) et la valeur totale estimée du contrat de concession issus de la phase de préparation et de concertation entre Elus ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,

ADOPTE à l'UNANIMITE les conclusions suivantes :

APPROUVE l'avis d'appel public à la concurrence pour le contrat de concession pour l'exploitation, la gestion, l'entretien et la promotion de l'aéroport de Beauvais-Tillé.

AUTORISE la publication de l'AAPC sur le BOAMP et le JOUE ainsi que sur la revue spécialisée Air & Cosmos.

Caroline CAYEUX

Présidente du Syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais-Tillé

DÉPOSÉ À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 12 DEC. 2022